

Conseil Communal
Aigle



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le Bureau du Conseil Communal vous convoque en séance le

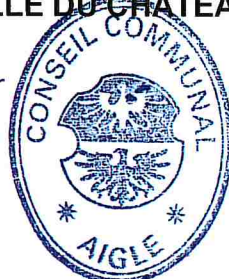
JEUDI 4 NOVEMBRE 2021 - 20 H 00

SALLE DU CHÂTEAU - AIGLE

Le Président :



Didier BADAN



La secrétaire :



Véronique DELADOEY

En préambule, une séance d'information du PDCom aura lieu de 19 h 00 à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. **Appel, Adoption PV et Communications**
 - 1.1 **Appel**
 - 1.2 **Approbation de l'ordre du jour**
 - 1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021**
 - 1.4 **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2021**
 - 1.5 **Communications du Président**
2. **Préavis de la Municipalité :**
 - 2.1 **Rapport-préavis municipal n° 2021-18 du 10 mai 2021 relatif à la réponse au postulat de M. Lionel Bileci intitulé «Pour une incitation à baisser la vitesse sur la route de transit et pour plus de sécurité et de confort acoustique pour les riverains» et au postulat de M. Philippe Pasche intitulé «Fluidité et sécurité du trafic au carrefour de la route d'Evian avec la route de Transit ainsi que irrigation et desserte des quartiers adjacents à la route de Transit»**

Rapporteur : M. Cyril ZOLLER

- 2.2 **Rapport-préavis municipal N° 2021-24 du 16 août 2021 relatif aux réponses au postulat de Mme Kathryn Hess Bellwald (Entente Aiglonne), déposé le 28 mars 2019, intitulé « Pour la mise en œuvre progressive d'un éclairage public intelligent à Aigle »**

Rapporteur : Mme Marie-Dominique GENOUD

3. Postulats déposés

3.1 Postulat "Cybersécurité".

4. Communications de la Municipalité

5. Propositions individuelles

5.1 Question de M. Jean-François SCHNEGG, pour les Vert.e.s & ouvert, intitulée : les sols de la commune sont-ils sains ?

5.2 Question de Mme Anne CROSET pour l'Entente Aiglonne intitulée : Aigle, ville-étape du Tour de France 2022 : 220'000 francs d'argent public. Pour qui ? Pourquoi ?

Vu les dernières directives relatives au COVID-19, le port du masque sera obligatoire pour entrer à l'intérieur de la salle et durant toute la séance. Seuls les masques homologués par l'OFSP (type masque chirurgicaux à usage unique) doivent être utilisés. Toutes les interventions se feront depuis le pupitre qui sera désinfecté après chaque passage.

Le bureau du Conseil vous demande, en cas de symptômes compatibles avec ceux du COVID-19, de vous abstenir de venir à la séance et de procéder à un "coronacheck".

Aigle, le 22 octobre 2021